

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Adhésion au groupement de
commandes pour l'achat
d'énergie coordonné par la
FDE80

Date de convocation :
29 Avril 2024

Date de séance :
7 mai 2024

Date d'affichage :
23 Mai 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

N° 91/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mai, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des
fêtes communale de Hangest-sur-Somme, sous la présidence de
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, DE
ALMEIDA, MINET, LEMAIRE, ALEXANDRE A.

Mrs PINCHON, LEITAO, , HERBETTE, MOREL, FOURCROY,
DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON,
DELAFOSSÉ, GUILLOT,, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS,
WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, CARLE, DELATTRE,
LOUETTE, BOULLET, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL.

Etaient absents, excusés :

Mmes CHEVALIER, LEBRUN, CAPRON, SOUILLARD, LICOUR,
CERNEY.

Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE E, LEULIER, COLOMBEL,
MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER,
LEBLANC D, LEBLANC, JM.

Mme LEBRUN donne pouvoir à Mme DIRUY

Mme CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

M ALEXANDRE donne pouvoir à Mme BENEDINI

Secrétaire de séance : M PINCHON

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Energie,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes établi par la
FDE 80,

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que depuis le 1^{er} juillet 2004 le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Aujourd'hui conformément aux articles L333-1 et L441-1 du Code de l'Énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Par ailleurs, une obligation de mise en concurrence s'applique pour les sites de consommation supérieure à 30 000 kWh par an en gaz et de puissance supérieure à 36 kVA en électricité suite à la disparition des tarifs réglementés.

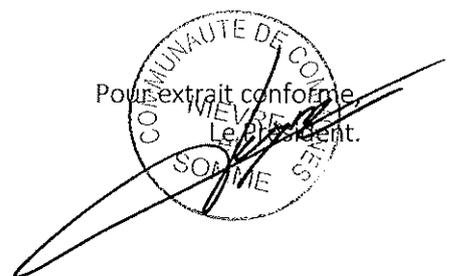
Il soumet au Conseil communautaire la proposition de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme de constituer un groupement de commandes coordonné par la Fédération, pour acheter du gaz naturel, et de l'électricité.

Il précise que l'adhésion courra pour les sites que la collectivité indiquera, en électricité ou en en gaz à la Fédération, et la collectivité ne pourra se retirer qu'à l'expiration des contrats passés.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie mis en place par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité coordonné par la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme en application de sa délibération du 14 mars 2014,
- Approuve la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour les sites dont la collectivité est partie prenante,
- S'engage à exécuter avec les fournisseurs retenus, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la collectivité est partie prenante,
- Autorise le Président à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme
Le Président.


Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 21 Mai 2024 et de sa publication le 23 Mai 2024.

